

DÉPARTEMENT
 DE L'ARIÈGE
 DE_2025_005

République française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE DE BÉNAGUES

Membres en exercice : 14
 Présents : 8
 Votants: 9
 Pour: 10
 Contre: 0
 Abstentions: 0

Date de la convocation: 20/03/2025

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier HILAIRE

Présents : Christophe BAUZOU, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Mickaële REIS

Représentés : Aubry PINATON représenté par Stéphane FABRY

Excusés :

Absents : Loïc ABENIA, Josiane BERGE, Sandrine ESTEBE, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

Secrétaire de séance : Simone BIELLE

Objet : CFU et affectation des résultats

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,
 Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote,
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HILAIRE, 1^{er} adjoint, à l'unanimité,
 - PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	348 793.58	0.00	13 273.17	0.00	362 066.75
Opérations exercice	300 576.84	390 166.56	893 050.52	817 060.65	1 193 627.36	1 207 227.21
TOTAUX	300 576.84	738 960.14	893 050.52	830 333.82	1 193 627.36	1 569 293.96
Résultat de clôture		438 383.30	62 716.70			375 666.60

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de reception de l'AR: 28/03/2025

009-210900502-DE_2025_005-DE

A G E D I

Restes à réaliser	7 429.77	0,00
Besoin / excédent de financement total		368 236.83
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		170 429.60

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Les RAR diffèrent des RAR inscrits au CFU suite à une erreur d'imputation de 490€ de la caution.

Compte 1068 (recette d'investissement)	69 656.47
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	368 726.83
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	62 716.70

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le 1er Adjoint
olivier HILAIRE



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

